

DOCUMENTS À FOURNIR

Service des Taxis : 04.28.67.53.20

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Vous changez de véhicule, veuillez-vous présenter avec :

- La carte grise au nom et adresse du titulaire de la licence
- L'attestation d'assurance en cours de validité
(Carte verte et attestation usage taxis ou transport de personnes)
- Le contrôle technique Taxis obligatoire
(si VL de plus d'1 an à compter de la date de 1^{ère} immatriculation)
- Le carnet métrologique au nom du titulaire de la licence
(+ nom du locataire, si contrat de location gérance)
- L'original de l'ancien Permis de circuler

la métropole
GRANDLYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
DDUCV – Direction de la Voirie Végétal Nettoisement
Voirie Mobilité Urbaine - Service Taxis
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com